



**COMPLEXE SCOLAIRE
LA PLUME**

DISCIPLINE - TRAVAIL - EXCELLENCE
Tel.: (+229) 51 16 96 69

Complexe Scolaire LA PLUME

Autorisation : N°270/MEMP/CAB/DC/ SGM/ DEPEMP/DPP/SP du 26/09/2013

MATERNELLE (1-2) PRIMAIRE (CI - CM2)

Anglais et Informatique à partir du CI

+229 61 16 96 69 - 99 15 40 30 cslaplume2013@gmail.com

10 ans d'existence

Quartier Tchinvé, 2ème rue derrière le centre de santé ; 2ème arrondissement ; Porto-Novo / Ouémé.



La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité "La Guérite N°1030 du jeudi 05 Septembre 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Exploitation de la route des pêches

Le message de l'Exécutif aux promoteurs et investisseurs

P.9

Dégradation d'une barrière anti-véhicules béliers à Akonaboè (Porto-Novo)
P.3

Le silence surprenant du chef du 5è arrondissement

Visite de l'ancien chef de l'Etat à la Gdiz à Glo-Djigbé
P.8

Nicéphore Soglo impressionné

Chefferie traditionnelle au Bénin
P.3

Une loi bientôt examinée au Parlement





BOHICON

GUÉRITE TV MONDE

Rouvre ses portes le **1^{er} Octobre prochain**

00229 91 19 1010



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informer plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Anselme ORICHA
Amanda E. DACKY

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10





Dégradation d'une barrière anti-véhicules béliers à Akonaboè (Porto-Novo)

Le silence surprenant du chef du 5^e arrondissement

Le constat le plus frappant dans la rue derrière l'hôpital El-Fateh à Porto-Novo semble invisible pour Yves Ahoussou, Chef du Cinquième Arrondissement de Porto-Novo. La barrière anti-véhicules gros porteurs, déformée après le passage d'un camion, demeure toujours en l'état depuis plus de trois jours. Une triste réalité qui laisse les usagers et les riverains dans une situation d'insécurité sans précédent.



La Rédaction

En effet, selon les riverains, c'est un camion qui a forcé le passage dans la nuit du dimanche 1er au lundi 2 septembre 2024. Depuis cet incident, aucune réaction des autorités compétentes. Yves Ahoussou a-t-il toujours le contrôle de son arrondissement ? La libre circulation des biens et des personnes, ainsi que leur sécurité, ne sont-elles pas des préoccupations majeures pour un chef d'arrondissement ? Autant de questions qui laissent les usagers perplexes face à son inefficacité et à sa lenteur à gérer une simple question de redressement de barrière routière. L'idée que ce dernier soit sous-informé mettrait en doute sa collaboration avec les élus



locaux. Remonter l'information auprès des autorités de la mairie de Porto-Novo pourrait certainement mener à la réparation du dommage.

La zone, faiblement éclairée à la tombée de la nuit, ne garantit en aucun cas la sécurité des passagers, qu'ils soient à deux, trois ou quatre roues, encore moins celle des piétons. Comment expliquer

cette inaction d'Yves Ahoussou qui passe certainement des nuits paisibles pendant que ses administrés sont exposés à des déconvenues de jour comme de nuit ? Faut-il attendre de graves accidents

pour agir ? Le maire de Porto-Novo, Charlemagne Yanoty, est interpellé afin de réveiller le CA5 de son long sommeil et pour épargner les riverains et les usagers du pire.



Chefferie traditionnelle au Bénin

Une loi bientôt examinée au Parlement



Faosiya SEFOU

Parmi les grandes décisions prises ce mercredi 4 septembre 2024 lors du Conseil des ministres, figure un projet de loi portant sur le cadre juridique de la chefferie traditionnelle, qui sera bientôt examiné et voté par l'Assemblée nationale. Ce projet de loi sera transmis au Parlement béninois pour adoption. L'intégralité des autres décisions issues de la rencontre gouvernementale est disponible sur le portail web du gouvernement.





Tout sur la parodontite

La parodontite est une infection bactérienne des tissus de soutien des dents, tels que les gencives et l'os alvéolaire. Elle résulte d'une inflammation chronique qui endommage les structures de soutien des dents et peut entraîner la perte des dents si elle n'est pas traitée. Ce trouble est plus grave que la gingivite et nécessite une prise en charge médicale pour éviter des complications graves.

Symptômes de la parodontite

Les symptômes de la parodontite incluent des gencives rouges, enflées et qui saignent facilement, un mauvais goût dans la bouche, un mau-



vaise haleine persistante, des dents qui bougent ou semblent se déplacer, ainsi qu'une récession gingivale. Les patients peuvent aussi observer des poches profondes entre les dents

et les gencives, ainsi qu'une sensibilité accrue aux aliments chauds ou froids.

Causes de la parodontite

La principale cause de la parodontite est l'accumulation de plaque bactérienne sur les dents. Si la plaque n'est pas éliminée par un brossage et un nettoyage réguliers, elle se transforme en tartre, ce qui favorise la croissance des bactéries. D'autres facteurs, tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, des maladies systémiques comme le diabète, et des prédispositions génétiques, peuvent également augmenter le risque de développer une parodontite.

Le traitement de la parodontite commence par un nettoyage dentaire professionnel pour enlever la plaque et le tartre accumulés. Les traitements peuvent inclure un détartrage et un surfaçage radiculaire, des antibiotiques pour combattre l'infection, et des interventions chirurgicales dans les cas graves pour réparer les tissus endommagés. Une bonne hygiène bucco-dentaire à domicile est essentielle pour prévenir les récurrences.

Aliments à éviter en cas de parodontite

Les aliments à éviter en cas de parodontite comprennent ceux riches en sucres ajoutés, qui favorisent la croissance des bactéries buccales. Les aliments acides, comme les agrumes et les tomates, peuvent irriter les gencives et aggraver l'inflammation. Il est également recommandé de limiter la consommation d'alcool et de tabac, car ces substances peuvent exacerber les problèmes de gencives et compromettre le processus de guérison.



Traitement de la parodontite



BOHICON

GUÉRITE TV MONDE

Rouvre ses portes le 1^{er} Octobre prochain

☎ | 00229 91 19 1010



Les motivations du voyage du Pape François en Indonésie, le plus grand pays musulman au monde

C'est par une publication sur sa page Facebook, en date du 31 août 2024 à 11h03, que le Pape François a annoncé son voyage de 12 jours en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Timor oriental, et à Singapour.

Amanda E. DACKY

La question qui se pose est la suivante : pourquoi le Pape François se rend-il dans le plus grand pays musulman du monde, l'Indonésie, pour y séjourner du 3 au 6 septembre 2024 ?

Cette destination a été choisie en raison de la présence de la plus grande communauté musulmane du monde dans ce pays, avec plus de 200 millions de fidèles. La cohabitation pacifique entre les religions est un thème particulièrement d'actualité en Indonésie. En effet, alors que certaines branches jihadistes recrutent dans le pays, de nombreux observateurs dénoncent la discrimination croissante envers les minorités religieuses dans certaines régions, notamment à travers des actes de violence contre des lieux de culte



ou du harcèlement, en particulier contre les chrétiens.

Selon Usman Hamid, directeur exécutif d'Amnesty International en Indonésie, « la discrimination à l'égard de la minorité chrétienne en Indonésie reste préoccupante », rapporte

l'Agence France Presse. « Nous avons toujours des problèmes de tolérance religieuse (...). Notre pays n'est pas toujours aussi harmonieux que les idéaux décrits dans les discours des autorités », confirme Krispurwana Cahyadi, prêtre jésuite et théologien vivant sur l'île de Java.

Le 5 septembre, le Pape participera à une rencontre interreligieuse à la mosquée Istiklal, la plus grande d'Asie du Sud-Est, en présence des représentants des six religions officielles du pays. À cette occasion, il signera une déclaration commune avec le grand imam Nasa-

ruddin Umar.

La question de la fraternité entre religions sera également centrale à Singapour, ville où le catholicisme cohabite avec de nombreuses autres croyances, notamment le bouddhisme, le confucianisme et l'hindouisme.

GUERITE TV
MONDE

Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact : 00229 97 26 26 71

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 27/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 4 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives

Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle en République du Bénin.

Aux termes de la Constitution, « l'État reconnaît la chefferie traditionnelle gardienne des us et coutumes dans les conditions fixées par la loi ».

En vue de déterminer, dans une approche aussi bien scientifique que participative, cette reconnaissance légale de la chefferie traditionnelle, prendre en compte sa mission et régir son fonctionnement sans dénaturer ses fondements, ses structures, les règles de dévolution du pouvoir, une commission technique multidisciplinaire a été mise en place.

Le présent projet de loi découle de son rapport. Il en ressort que trois catégories d'autorités relevant de la chefferie traditionnelle sont reconnues, à savoir : les rois, les chefs traditionnels et les chefs coutumiers.

Il comporte la liste de toutes les chefferies recensées, définit la mission de la chefferie traditionnelle, consigne certaines règles de dévolution de pouvoir, fixe les principes en ce qui concerne les rapports de la chefferie traditionnelle avec l'État, les citoyens et les autorités de la chefferie traditionnelle entre elles.

Par ailleurs, il pose le postulat que dans chaque chefferie, la dévolution du pouvoir s'opère sous la supervision d'un conseil de désignation, crée une chambre nationale de la chefferie traditionnelle dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement seront déterminés par voie réglementaire. Enfin, ce projet de loi prévoit les sanctions applicables aux manquements des autorités de la chefferie traditionnelle.

Au titre des mesures normatives, il a été également adopté un décret portant nomination de notaires.

II- Communications.

II-1. Contractualisation pour la construction d'un nouveau centre de transfert avec des unités de tri semi-mécanisées au profit de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) SA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de pré-collecte et de transport des déchets solides ménagers, la SGDS-SA s'appuie sur des infrastructures de gestion dont les centres de transfert. Ils constituent des lieux de transit des déchets solides et ménagers collectés auprès des ménages du Grand Nokoué.

Par ailleurs, les données statistiques montrent que parmi les villes desservies, celles de Cotonou et d'Abomey-Calavi viennent de loin en tête, avec respectivement des taux de production de 37% et 34% de la quantité totale de déchets collectée.

La ville de Cotonou a déjà bénéficié de la construction d'un centre de transfert qui favorise la réduction des coûts élevés de transport des déchets par des caissons à capacité réduite.

Pour renforcer la modernisation de la gestion des déchets solides et optimiser les charges y relatives, il s'est avéré pertinent de construire une infrastructure moderne de même nature dans la commune d'Abomey-Calavi.

II-2. Agrément au Code des investissements.

Trois entreprises, dont les projets généreront de nombreux emplois, ont sollicité l'agrément aux régimes incitatifs du Code des investissements. L'examen de leurs requêtes a permis de les admettre aux régimes suivants :

a- régime des investissements spécifiques :

Les sociétés :

- ARCS BENIN SA, en vue de l'installation et de l'exploitation d'une unité de maintenance en carrosserie et d'un centre de formation professionnelle en carrosserie automobile à Cotonou ; la réalisation du projet devant contribuer à combler le déficit de compétences techniques existant dans l'industrie automobile béninoise ;
- ADIC IMMOBILIER SARL, pour l'installation et l'exploitation d'un centre d'affaire touristique, intitulé "ATRIUM". Ce projet de haut standing, prévu dans le Quartier culturel et créatif de Cotonou, participe de

l'amélioration de l'offre touristique dans le but de renforcer les capacités d'hébergement pour les potentiels investisseurs étrangers ;

b- régime A :

La Société AFRIQUE OIL AND FEED PROCESSING SARL, pour l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'huile et de farine de soja à Sirarou, dans la commune de N'Dali.

II-3. Contractualisation pour la mission de conception et de réalisation de la pépinière du Grand Nokoué.

Dans le cadre de la réalisation des grands projets en vue de l'aménagement équilibré du territoire, le Gouvernement met en œuvre une nouvelle approche consistant à intégrer systématiquement la composante « aménagement paysager ».

De fait, les besoins sur l'ensemble des projets en cours de formulation avec cette composante renforcent la demande en végétaux. D'où la nécessité d'augmenter les capacités de production.

A cet effet, les diligences effectuées ont permis de mettre en place un programme de construction de la pépinière qui prévoit la réalisation des infrastructures pouvant permettre de produire environ 600.000 plants annuellement.

II-4. Contractualisation pour la poursuite des travaux de réhabilitation et d'aménagement du musée AKABA IDENAN de Kétou.

A l'occasion de la mise aux normes de ce site touristique de grande portée, le lot n° 1 du chantier a été régulièrement exécuté au point d'aboutir à la réception définitive des travaux de réhabilitation de la case contenant la Porte magique.

Quant au lot n° 2, il doit faire l'objet d'un nouveau traitement en vue de préserver les infrastructures en place et les mettre à l'abri des dégradations liées notamment aux intempéries.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec une entreprise et un cabinet en vue de l'exécution respectivement des travaux et de la mission de suivi et du contrôle.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Ont été autorisées sous cette rubrique, l'organisation à Cotonou :

- du 16^{ème} Forum des usagers de l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques en Afrique, du 16 au 20 septembre 2024 ;
- de la 18^{ème} Conférence annuelle de l'Alliance pour le cajou africain, du 17 au 20 septembre 2024 ; de même que
- la participation du Bénin à la 29^{ème} Conférence des parties (COP 29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Baku, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024.

Fait à Cotonou, le 4 septembre 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.

SOCIETE *Première exportation de vêtements fabriqués par la Zone Industrielle de Glo-Djigbé pour une marque américaine*

Un exploit du textile béninois

Amanda E. DACKEY

Après la marque française Kiabi, la Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) annonce une nouvelle exportation de vêtements « Made in Benin » pour la marque américaine U.S. Polo Assn. Cette information a été rendue publique à travers un communiqué de la Société d'Investissement et de Promotion des Industries (Sipi-Bénin). U.S. Polo Assn., une marque américaine très célèbre, offre une large gamme de vêtements, acces-



soires, articles de voyage, montres et chaussures, disponibles dans plus de 130 pays.

Cette première exportation marque le début de l'intégration de la GDIZ au sein de la chaîne de production mondiale. Le volume d'expédi-

tion est estimé à plus d'un million de pièces au cours des prochaines années. Cette prouesse est rendue possible grâce au partenariat avec INCOM S.P.A, détenteur de la licence de U.S. Polo Assn. Les vêtements exportés, conçus selon des normes rigoureuses, sont constitués de sweat-shirts à capuche, de polos et de t-shirts.

À cette occasion, le Directeur Général de la Sipi-Bénin a exprimé toute sa satisfaction face à cette expédition : « Cette première exporta-

tion de vêtements "Made in Benin" pour U.S. Polo Assn. N'est pas seulement un moment de fierté pour la GDIZ, mais aussi pour tout le Bénin. Elle témoigne de nos capacités croissantes à produire des textiles de haute qualité qui répondent aux normes internationales. Nous sommes ravis de voir le Bénin faire un pas significatif dans l'industrie mondiale du prêt-à-porter, mettant en avant notre engagement envers l'excellence et le développement durable. »

SOCIETE *Visite de l'ancien chef de l'Etat à la Gdiz à Glo-Djigbé*

Nicéphore Soglo impressionné

Anselme ORICHA

Le mardi 3 septembre 2024, la Zone Économique de Glo-Djigbé Zè (GDIZ) a accueilli un visiteur d'exception : Nicéphore Dieudonné Soglo, ancien président de la République du Bénin. Visage rayonnant, l'ancien chef de l'État s'est rendu sur ce site industriel emblématique pour observer de près les avancées réalisées dans cette vaste zone dédiée à la transformation des matières premières locales.

Nicéphore Soglo, qui a dirigé le Bénin de 1991 à 1996, est une figure emblématique du nouveau démocratique du pays. Sa visite à la GDIZ témoigne de son intérêt continu pour le développement économique et industriel du Bénin. Accueilli par Léon-

dji Béhéton, directeur général de la Société d'Investissement et de Promotion Industrielle (SIPI), l'ancien président a assisté à une présentation détaillée de la première phase de ce projet ambitieux.

La GDIZ s'étend sur une superficie impressionnante de 1 640 hectares, située à seulement 45 km de Cotonou. Cette zone est dédiée à la transformation de matières premières locales telles que le coton, la noix de cajou et le soja. Selon le directeur de la SIPI, 400 hectares sont déjà opérationnels, abritant 12 unités industrielles. Parmi celles-ci, on compte deux unités de production textile, cinq unités de transformation de la noix de cajou et deux unités spécialisées dans la transformation du



soja, tant en version biologique que conventionnelle, avec une capacité totale de transformation de 260 000 tonnes de soja.

Lors de sa visite, l'ancien président a également eu l'occasion d'explorer les usines de transformation

et de découvrir le centre de formation et de fabrication de vêtements destinés à l'exportation. Ces produits de haute qualité sont destinés aux grandes marques internationales aux États-Unis, en France et au Canada. Impressionné par ce qu'il a vu, Nicéphore Soglo n'a pas ca-

ché son émotion et a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet. « Je ne pouvais imaginer que de telles réalisations se faisaient dans mon pays. Vous êtes les membres les plus engagés du pays. Ce n'est pas des mots, c'est la joie que vous m'avez procurée », a-t-il déclaré avec sincérité.

En visitant la GDIZ, Nicéphore Soglo devient le premier ancien président béninois à se rendre sur ce site, marquant ainsi une étape symbolique dans le développement de cette zone économique. Sa visite souligne non seulement l'importance de ce projet pour l'économie béninoise, mais aussi l'engagement de Soglo pour l'essor industriel du pays.

Le message de l'Exécutif aux promoteurs et investisseurs

L'occupation des espaces de divertissement et de restauration sur la route des pêches est désormais organisée. Les promoteurs ou investisseurs privés désireux d'exploiter ces lieux sont invités à soumettre leurs demandes en constituant un dossier comprenant plusieurs pièces. Les différentes pièces à fournir sont détaillées dans un communiqué en date du 2 septembre 2024, signé conjointement par les ministres José

Didier TONATO et Romuald WADAGNI. Voici donc les dispositions à prendre :

Les promoteurs et investisseurs privés qui souhaitent développer un ou plusieurs projets compatibles avec la fonction et/ou la destination de cette zone balnéaire et de loisirs sont priés de faire connaître leurs intentions et de soumettre leurs demandes en constituant un dossier comprenant, au minimum :

- Une lettre de demande de bail à construction, adressée au Président de la Commission d'attribution des agréments, précisant le ou les types de parcelles souhaitées ;
- Une note succincte de présentation du projet envisagé, avec une indication du coût prévisionnel Toutes Taxes Comprises (TTC), de la source du financement et du délai approximatif de réalisation, accompagnée d'une es-

quisse du projet (facultatif).

Les promoteurs sélectionnés devront souscrire ou déposer une caution obligatoire de dix (10) millions de francs CFA avant la signature du contrat de bail à construction. Cette caution sera entièrement restituée au promoteur à la finition effective du projet dans les délais prescrits.

Les dossiers de demande doivent être déposés soit au secrétariat de la SImAU,

sis au 1066 Boulevard Saint Michel, Immeuble NSIA en face du CPA à Cotonou, soit par courriel à l'adresse : promo.rdp@simaubenin.com. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2024 à 17h00.

Les promoteurs qui avaient déjà formulé des demandes sont priés d'actualiser leurs dossiers conformément aux indications du présent communiqué.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

N° 994 /MCVT/MEF/DC/SGM/SP-C

Cotonou, le 02 SEPT 2024

COMMUNIQUÉ CONJOINT

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, communiquent :

Il est porté à la connaissance du public que le Projet d'aménagement de la Route des pêches en cours de réalisation, comprend une composante balnéaire et de loisirs, avec un remembrement commercial composé de parcelles viabilisées de 800 et 1.200 mètres carrés. Lesdites parcelles sont destinées à la construction et à l'exploitation, par des promoteurs privés, de restaurants et autres unités de loisirs et de détente (bars, snacks, lounges, casinos, boîtes de nuit, salles de jeux, etc.), par la conclusion d'un bail à construction avec l'État.

Les promoteurs et investisseurs privés qui souhaitent développer un ou plusieurs projets compatibles avec la fonction et/ou la destination de cette zone balnéaire et de loisirs, sont priés de faire connaître leurs intentions et de soumettre leurs demandes par la constitution, d'un dossier comprenant, au minimum :

- une lettre de demande de bail à construction, adressée au Président de la Commission d'attribution des agréments, précisant le ou les types de parcelles souhaités ;
- une note succincte de présentation du projet envisagé, avec une indication du coût prévisionnel en Toutes Taxes Comprises (TTC), de la source du financement et du délai approximatif de réalisation, accompagnée d'une esquisse du projet (facultatif).

Les promoteurs sélectionnés devront souscrire ou déposer une caution obligatoire de dix (10) millions de francs CFA, avant la signature du contrat de bail à construction. Cette caution sera entièrement restituée au promoteur, à la finition effective du projet dans les délais prescrits.

Les dossiers de demande doivent être déposés soit au secrétariat de la SImAU, sis au 1066 Boulevard Saint Michel, Immeuble NSIA en face du CPA à Cotonou, ou par courriel à l'adresse : promo.rdp@simaubenin.com. Date limite de dépôt des dossiers : le 30 septembre 2024 à 17h00.

Les promoteurs qui avaient déjà formulé des demandes sont priés d'actualiser leurs dossiers conformément aux indications du présent communiqué.

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement Durable

Le Ministre de l'Économie et des Finances



Noëlie Yarigo décroche son billet pour Tokyo 2025

Le Bénin est de nouveau honoré sur la scène internationale. L'athlète béninoise Noëlie Yarigo, spécialiste des 800 mètres, a réalisé une performance remarquable le 3 septembre 2024 lors du Meeting International de Rovereto, en Italie. Grâce à une course parfaitement maîtrisée, elle a décroché la troisième place, ce qui lui permet de se qualifier pour les Championnats du Monde d'Athlétisme 2025, qui se tiendront à Tokyo, au Japon.

Anselme ORICHA

Surnommée la «Guéparde de la Pendjari», Noëlie Yarigo continue d'impressionner par sa détermination et sa persévérance. À 38 ans, elle repousse constamment ses limites, animée par la conviction que tant que Dieu et les esprits des ancêtres lui accorderont la force, elle poursuivra son rêve avec acharnement.

Sa récente prestation en Italie en est une preuve éclatante. Après une déception en demi-finale lors des Jeux Olympiques de Paris, le 4 août dernier, Noëlie Yarigo a su rebondir rapidement. Sur la piste de Rovereto, elle a affronté des concurrentes redoutables, dont l'Américaine Hurta Klecker Sage et la Kenyane Nelly Chepchirchir, pour finalement boucler la course en 1 minute 58 secondes



94 centièmes, derrière ses adversaires qui ont terminé respectivement en 1 minute 58 secondes et 1 minute 57 secondes 74 centièmes.

Avec ce temps, Noëlie Yarigo a atteint les minima requis pour participer au prestigieux rendez-vous de Tokyo en 2025. Un accomplissement qui l'a comblée de joie, comme en

témoigne son message enthousiaste sur les réseaux sociaux : « Je suis comme une bombe à retardement. 1'58''94 aujourd'hui (3 septembre 2024) au Meeting International de Rovereto, synonyme de minima pour les Championnats du Monde de Tokyo 2025. »

Forte de cette qualification, l'athlète béninoise envisage de prendre un

peu de recul pour se ressourcer avant d'aborder ce

nouveau défi. « Je pourrai maintenant faire un break. Merci Seigneur, à toi seul la gloire », a-t-elle déclaré, soulignant ainsi sa reconnaissance et sa foi inébranlable.

L'histoire de Noëlie Yarigo est celle d'une véritable combattante, qui ne cesse de se réinventer et de viser toujours plus haut, avec en ligne de mire une fin de carrière à la hauteur de ses ambitions. L'amazone béninoise hisse fièrement le drapeau de son pays, à travers son dynamisme et ses performances.



Complexe Scolaire LA PLUME

Autorisation : N°270/MEMP/CAB/DC/ SGM/ DEPEMP/DPP/SP du 26/09/2013

MATERNELLE (1-2) PRIMAIRE (CI - CM2)

Anglais et Informatique à partir du CI

+ 229 61 16 96 69 - 99 15 40 30 cslaplume2013@gmail.com

10 ans d'existence

Quartier Tchinvé, 2ème rue derrière le centre de santé ; 2ème arrondissement ; Porto-Novo / Ouémé.



La rentrée à L'académie de la Télévision approche à grands pas !

Vous souhaitez vous former aux métiers de la télévision et faire partie d'une nouvelle génération de professionnels ? C'est le moment de nous rejoindre !

Nos formations pratiques sont conçues pour vous préparer à travailler directement sur le terrain, avec des modules spécialisés en :

- Cadrage et prise de vue
- Montage vidéo
- Réalisation télévisuelle
- Présentation d'émissions télé et radio
- Techniques de produc-

tion en direct

Début de la formation : 25 septembre 2024

Durée de la formation : 6 mois de cours + 3 mois de stage obligatoire dans l'une

de nos chaînes de télévision partenaires.

Résultat garanti : 50% de nos étudiants sont déjà placés dans des chaînes de télévision au Bénin et dans la sous-région.

Frais de formation : 200.000f CFA

Modes de paiement :

- 50.000f à l'inscription pour réserver votre place
- 25.000f à régler chaque fin de mois pendant les 6 mois de formation

*Pourquoi choisir l'Académie de la Télévision ?

- Formation 100% pratique avec accès à des plateaux télé équipés
- Accompagnement par des professionnels de l'industrie
- Insertion directe dans des chaînes partenaires après la formation

Comment s'inscrire ?

Contactez-nous dès maintenant pour plus d'informations et vous inscrire au : +22997727145 (Appel direct), +22990149306 (Appel direct) ou +229 51112303 [WhatsApp uniquement]. Nous sommes situés à Porto-Novo, carrefour Olory Togbe d'Attakè, immeuble Moov 2ème étage.

Ne manquez pas cette opportunité unique de transformer votre passion en carrière ! Faites le premier pas vers votre avenir dans la télévision.

l'académie.
de la télévision

**INSCRIPTIONS
OUVERTES
2024-2025**

NOS MODULES

- Cadrage & Montage
- Réalisation Télé & Cinéma
- Présentation Radio & Télé
- Journalisme Reporter d'Images

DURÉE: 9MOIS ▶

Inscrivez-vous au
+229 90149306
+229 97727145

+229 51112303
Whatsapp uniquement



DANS LE CADRE DE L'ACCOMPLISSEMENT
DE LA GRANDE COMMISSION,
il est organisé une

Gratuit sur
Réservation

GRANDE CONFERENCE SUR L'INTENDANCE CHRÉTIENNE

Thème:

BRISEMENT DES LIENS DE
PAUVRETÉ ET INTENDANCE
FINANCIÈRE

Orateur:

le Messager de christ
JEAN DE DIEU AVAHOUIN

 **25 - 26 - 27**
SEPTEMBRE 2024



SALLE DE FÊTE LE PRÉSAGE
(von de l'église catholique st jean)

A partir de **19Heures**



+229 **42 41 97 29**

